

PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

Commune de

ALTORF

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

REVISION du POS en PLU APPROBATION

Vu pour être annexé
la délibération du 06 JUIL. 2015

A Altorf le
15 juillet 2015

Le Maire



Gérard ADOLPH

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE		I				
Patrimoine naturel		IA				
Eaux		IAC				
	AS1	IAC3	<p>Protection des eaux potables</p> <p>Syndicat des Eaux de Molsheim et Environs : Alimentation en Eau Potable du Syndicat des Eaux de Molsheim et Environs (forage d'Altorf 1 n° 02714X0002) - périmètres de protection rapprochée et éloignée</p> <p>Syndicat des Eaux de Molsheim et Environs : Dérivation des Eaux et Protection des Captages d'Eau Potable (forage d'Altorf 2 n° 02714X0101) - périmètres de protection rapprochée et éloignée</p>	<p>Code de la Santé Publique - livre III – titre II – chapitre I – eaux potables Article L 1321-2 du nouveau Code de la Santé Publique Article R 1321-13</p>	<p>Arrêté préfectoral du 23 janvier 1975</p> <p>Arrêté préfectoral du 17 mars 1992 Arrêté préfectoral modificatif du 26 février 1998</p>	<p>Agence Régionale de Santé Alsace (ARS ex DDASS) Cité Administrative Gaujot 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Patrimoine Culturel		IB				
Monuments Historiques		IBa				
	AC1	IBa1	<p>Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés</p> <p>Place Saint-Cyriaque. Ancienne église abbatiale, église catholique Saint-Cyriaque : nef</p> <p>Place Saint-Cyriaque. Ancienne église abbatiale, église catholique Saint-Cyriaque : maître autel</p> <p>Place Saint-Cyriaque. Ancienne église abbatiale, église catholique Saint-Cyriaque : église en totalité</p> <p>6, Place Saint-Cyriaque. Ancienne maison abbatiale : façade à pignon sur rue et portail Renaissance</p> <p>10, Cour de la Dîme. Grange dîmière : façades et toitures</p> <p>Place Saint-Cyriaque. Puits du jardin du presbytère</p> <p>Périmètre de protection du Menhir dit « Lange Stein » à DORLISHEIM</p>	<p>Articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques Code du Patrimoine Articles L 621-1 à L 621-29</p>	<p>Classement M.H. le 13 septembre 1920 J.O. Du 16 février 1930</p> <p>Classement M.H. le 12 mai 1932</p> <p>Classement M.H. le 21 mars 1983</p> <p>Inscription M.H. le 28 juillet 1937</p> <p>Inscription M.H. le 19 août 1993</p> <p>Inscription M.H. le 28 juillet 1937</p> <p>Classement M.H. le 20 mai 1930</p>	<p>Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Bas-Rhin Palais du Rhin 2, place de la République 67082 Strasbourg</p> <p>Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine Palais du Rhin 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS		II				
Energie		IIA				
Electricité et Gaz						
	I4	IIAa1 Electricité	Périmètres de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité et d'une canalisation de gaz (électricité) <u>Lignes électriques exploitées par R.T.E. Réseaux :</u> - ligne 400 kv N1 BEZAUMONT-MARLENHEIM <u>Lignes électriques exploitées par Electricité de Strasbourg Réseaux :</u> - ligne 225 kv N1 MARLENHEIM-MOLSHEIM - ligne 225 kv N2 MARLENHEIM-MOLSHEIM - ligne 63 kv N1 ALTORF-MOLSHEIM - ligne 63 kv N1 ALTORF-GRAFFENSTADEN	Article 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 Article 35 de la loi n° 46.628 du 8 avril 1946 modifiée Article 25 du décret n° 64.481 du 23 janvier 1964		Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DRIRE) 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex RTE GET ALSACE 12, Avenue de Hollande 68110 ILLZACH Electricité de Strasbourg 26, boulevard du Président Wilson 67953 STRASBOURG Cedex 9

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	I3	IIAa1 Gaz	Périmètres de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité et d'une canalisation de gaz (canalisation de gaz) <u>Canalisations de transport de gaz exploitées par GRT Gaz :</u> - Canalisation de transport de gaz H.P. DN 500 <u>RINGELDORF - ALTORF</u>	Article 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée Article 35 de la loi n° 46.628 du 8 avril 1946 modifiée Article 25 du décret n° 64.81 du 23 janvier 1964 Décret du 14 octobre 2003 Décret du 6 août 2006	Arrêté préfectoral du 19 juin 2008	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DRIRE) 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex GRT Gaz Réseau Transport Région Nord-Est 24, Quai Sainte Catherine 54042 NANCY Cedex GRT Gaz Région Nord-Est Agence d'Exploitation de Strasbourg Rue Ampère 67451 MUNDOLSHEIM Cedex
Communications		IID				
Circulation aérienne		IIDe				
	T4 et T5	IIDe1	Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage <u>Aérodrome de STRASBOURG – ENTZHEIM</u>	Code de l'Aviation Civile Articles L.281-1 et R.241-1 à R.243-3	Arrêté interministériel du 24 août 2012 (abroge l'A.I. du 12 novembre 1980)	Service National de l'Ingénierie Aéroportuaire Division régulation économique et développement durable Aéroport de Strasbourg- Entzheim 67836 Tanneries Cedex

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	T7	IIDe4	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement (Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières applicables à tous les P.O.S./P.L.U. sauf si les dispositions de la servitude IIDe1 sont plus restrictives)	Code de l'Aviation Civile Articles R.244-1 et D 244-1 à D 244-4		Service National de l'Ingénierie Aéroportuaire Division régulation économique et développement durable Aéroport de Strasbourg- Entzheim 67836 Tanneries Cedex
Télécommunications		IIE				
	PT1	IIE1	Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques Centre radioélectrique de STRASBOURG – DUTTLENHEIM : - zone de garde (1000 mètres de rayon) - zone de protection (1000 mètres de rayon)	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.57 à L.62-1 Articles R.27 à R.39	Décret du 14 mars 1991	Service National de l'Ingénierie Aéroportuaire Division régulation économique et développement durable Aéroport de Strasbourg- Entzheim 67836 Tanneries Cedex
	PT2	IIE2	Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles Liaison hertzienne MARCKOLSHEIM-STRASBOURG Nordheim - zone spéciale de dégagement (couloir de 300 mètres de large) Hauteurs NGF maximales : de 290m à 300 m	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.54 à L.56-1 Articles R.21 à R.26-1	Décret du 26 mars 1981	Télédiffusion de France Direction Régionale Est Délégation Territoriale Alsace 8, rue Gay Lussac B.P. 68 ECKBOLSHEIM 67038 STRASBOURG Cedex

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
			<p>Centre de STRASBOURG – DUTTLENHEIM :</p> <p>- zone secondaire A de dégagement (rayon de 1400 m)</p> <p>Hauteurs maximales égales à 1 pour 100 de la distance séparant les obstacles du point de référence, augmentées de 6 mètres</p> <p>- zone secondaire C de dégagement (rayon de 2000 m)</p> <p>Est interdit tout obstacle dont la hauteur hors sol est supérieure à 1,75% de la distance le séparant du point de référence.</p>		Décret du 6 décembre 1990	Service National de l'Ingénierie Aéroportuaire Division régulation économique et développement durable Aéroport de Strasbourg- Entzheim 67836 Tanneries Cedex
SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES		IV				
Sécurité publique		IVB				
	PM1	IVB4	<p>Plan de prévention des risques naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers - document valant PPRN</p> <p>Zones inondables de la Bruche délimitées en application de l'article R 111-3 du Code de l'Urbanisme</p>	Code de l'Environnement Articles L 562-1 et suivants Code Minier article 94	Arrêté préfectoral du 25 novembre 1992	Direction Départementale des Territoires (DDT ex DDAF) 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	PM4		Zones de rétention d'eau, zones de mobilité des cours d'eau et zones dites « stratégiques pour la gestion de l'eau » <u>Protection des zones habitées d'Altorf, de Duttlenheim et de Duppigheim contre les crues de la Bruche</u>	Code de l'Environnement Article L 211-12	Arrêté préfectoral du 27 septembre 2010	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DRIRE) 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex

NON SOUMIS A SERVITUDES :

- ligne 20 kv Altorf – Core Product (B899)
- ligne 20 kv Altorf – Iller (B702)
- ligne 20 kv Altorf – rue Georges Guynemer (B900)
- ligne 20 kv Dorlisheim – Cora (B298)
- ligne 20 kv Duppigheim – rue de l'Artisanat (B773)
- ligne 20 kv Duttlenheim – Collège (B297)
- ligne 20 kv Holtzheim – allée de l'Europe (B640)
- canalisation de gaz de répartition diamètre 150
- canalisation de gaz de répartition diamètre 200
- Câble FT (DPR)